

## **LISTE DES PIÈCES POUR LE TRANSFERT DES TAXIS COLLECTIFS AU REGISTRE DU COMMERCE**

### **Pour la voiture**

- 1 copie de l'inscription au Registre des Transports
- 1 copie de la licence
- 1 copie de la carte grise
- 1 copie du permis de conduire

### **Pour l'adresse professionnelle**

- Copie du titre de propriété ou autorisation du propriétaire ou certificat de résidence ou quittance d'eau, d'électricité, téléphone au nom du chef d'entreprise.

### **Pour la personne**

- Extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois ou copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + original
- 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation
- Carte d'immatriculation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Si mandataire : pouvoir + pièce d'identité

### Si personne marié:

- Extrait de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois
- Si contrat de mariage : extrait du contrat de mariage datant de moins de 3 mois

### Si personne divorcé ou séparé de corps:

- Extrait de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois avec la mention du jugement ou extrait de mariage datant de moins de 3 mois avec la mention du jugement.

### **FRAIS**

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT : .....
  - REGISSEUR des recettes du T.G.I. de Fort-de-France : .....
- (Si paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

**CENTRE DE FORMALITE DES ENTREPRISES- REPERTOIRE DES METIERS**

**Réception du public : du lundi au vendredi de 8 à 12h sauf le jeudi**